



Noyé dans les forêts de la région de l'Est, le péage routier de Mbama dans le département Haut-Nyong est au centre de l'actualité judiciaire. Pour cause : l'ancien responsable de ce poste, Louis Marie Mvele Evina, est accusé d'avoir «*monté un stratagème*» qui lui a permis de s'enrichir au détriment de l'Etat. Les recettes collectées atterrisaient dans ses propres poches, selon l'accusation. Ce procédé (frauduleux) usité entre janvier 2021 et mai 2022, aurait facilité la distraction présumée d'un peu moins de 95 millions de francs. Bien que décédé à la prison centrale de Yaoundé le 15 juin 2022, alors qu'il y était placé en détention provisoire, il continue d'être au centre du jugement qui se poursuit devant le Tribunal criminel spécial (TCS) avec un second accusé, M. Minko Minko, ex percepteur des Finances de Bétaré-Oya, dans le département du Lom et Djerem, au moment des faits. Ce dernier répond de la coaction du scandale déploré.

Le 4 avril 2023, le parquet a présenté son réquisitoire intermédiaire dans le procès, occasion pour lui de planter le décor du procès. De son récit, il ressort que le Programme de Sécurisation des Recettes Routières (Pssr) avait dépêché une mission de contrôle (inopinée) à la station de péage routier de Mbama le 30 mai 2022. L'analyse des documents comptables présentés à l'audit avait permis de mettre en lumière de «*graves irrégularités*» dans la gestion de ce service. Feu Mvele Evina usait en fait d'une double comptabilité, selon les conclusions de l'audit. Ce mécanisme lui permettait de minorer les recettes collectées et les fonds à reverser dans les caisses publiques, et de distraire le reste.

Kalara
